## Avis Public



## ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT RCA 34-2

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance du 2 février 2016, le règlement RCA 34-2, modifiant le Règlement relatif au déneigement des terrains par des entrepreneurs (RCA 34). Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 9 février 2016.

La secrétaire d'arrondissement, Louise Goudreault